République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 30 septembre 2023

Date convocation : 26 septembre 2023	*trente septembre deux mille vingt-trois, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 11	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 6	
Votants : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET, Patrick ROY représenté par Charles ALDROVANDI
Pour : 6	
Contre : 4	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Projet de Haut Lieu du Bien Causses / Cévennes (UNESCO) à Barre des Cévennes à la Maison de l'Orient et sur les terrains adjacents pour un montant H.T. de 2 500 000 euros.

Le Maire revient auprès de l'Assemblée délibérante sur la genèse du projet et une première délibération en 2011, prise à l'unanimité pour démarrer la réflexion sur la « mise en place d'un centre d'information, d'interprétation et de formation lié à l'agropastoralisme ». Tout était dit.

D'autres délibérations récentes ont été prises portant sur le projet de David POUJOL, l'étude de marché pour le restaurant, la recherche de cofinanceurs, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le choix du cabinet d'architecte pluridisciplinaire LCD'O et l'enquête de faisabilité pour la mise en place d'une foire commerciale à bestiaux.

La sécurité sur l'ensemble du site a été au cœur des échanges avec la DDT ces derniers mois.

1. L'étage supplémentaire est supprimé
2. La maison PANSIER ne peut être conservée. En l'état, elle ne peut recevoir du public (ERP), sa construction est médiocre et, de plus, n'a aucune valeur patrimoniale au regard du site.

   Elle est un frein au nécessaire aménagement extérieur pour la circulation du public en sécurité et à l'interprétation du patrimoine paysager.

Par ailleurs, lors de la dernière Commission générale en date du 22 septembre, le Vice-Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère en charge du financement du Haut Lieu du Pont de Montvert, est revenu sur l'intérêt touristique majeur des 2 Hauts Lieux.

Il ressort de cette réunion que les élus comprennent les contraintes budgétaires, l'intérêt patrimonial, les

demandes de l'Entente Interdépartementale qui gère le Bien UNESCO et les questions complexes liées à la sécurité.

Il convient dorénavant de mener le projet de Haut Lieu à Barre des Cévennes à son terme et de finaliser toutes les démarches pour rassembler tous les cofinancements possibles à sa réalisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande de mener le projet de Haut Lieu de l'Agropastoralisme (UNESCO) à Barre des Cévennes à son terme.
- Approuve les opérations pour rassembler tous les cofinancements possibles.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches dans ce sens et à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 03/10/2023

et publié ou notifié

